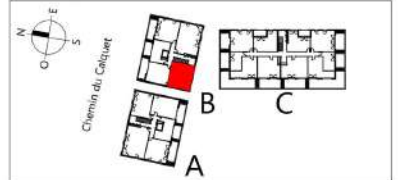


**NOTA :**

Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques ou réglementaires lors de la réalisation.  
 Les surfaces indiquées sont approximatives conformément à l'article R261-25 du CCH.  
 Les rebords, soffites, faux-plafonds, trappes de visite, gaines, canalisations, radiateurs, l'emplacement des équipements et implantations électriques, ainsi que la hauteur sous plafond, la hauteur des seuils et allèges sont figurés à titre indicatif.  
 La hauteur des seuils correspond à la différence de niveau entre les sols finis intérieurs et extérieurs et ne tient pas compte de l'obstacle à enjamber.  
 Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. L'équipement électroménager et mobilier éventuellement indiqué sur plan n'est pas fourni (hormis ceux décrits dans la notice descriptive).



**Bâtiment B**  
 Appartement 2 pièces - 2ème étage **B2-1**

Entrée	2,67 m <sup>2</sup>
Pièce de vie	20,50 m <sup>2</sup>
Chambre	12,32 m <sup>2</sup>
SDE	5,90 m <sup>2</sup>
WC	2,16 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE HABITABLE</b>	<b>43,75 m<sup>2</sup></b>

La surface des pièces comprend la surface des placards.

29/01/2021